

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110627-VD2011-2706031-DE
Date de signature : 04/07/2011
Date de réception : 05/07/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme GAUTHIE - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme BIOT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents : M. MAGLICA - M. PRIBETICH - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Dossier d'enquête relatif à la modification de la liste des véhicules interdits d'accès sur les rocales Est et Nord-Ouest de Dijon - Avis du Conseil Municipal

M. GERVAIS au nom de la commission de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'organisation des transports dans l'agglomération dijonnaise est en pleine évolution du fait du développement des transports en commun et plus particulièrement de la création de deux lignes de tramway et de la réalisation de la liaison intercommunale Nord-Ouest, laquelle permettra de soulager les voiries des communes d'un trafic pour lequel elles ne sont plus adaptées.

Le transport en commun en site propre nécessite des aménagements qui limitent fortement la possibilité de circulation des convois exceptionnels en site urbain.

Or l'agglomération dijonnaise se situant à la croisée de réseaux routiers structurants constitue un point de passage obligé de nombreux convois exceptionnels en transit.

De plus l'extension de l'activité économique dans les zones industrielles de l'agglomération est à l'origine également de la circulation de nombreux convois.

Aussi Madame la Préfète a-t-elle pris l'attache du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement pour ouvrir les rocales de Dijon aux transports exceptionnels et permettre ainsi de leur assurer une continuité du réseau de contournement de l'agglomération le décret déclarant d'utilité publique les travaux de la LINO n'interdisant pas ce type de convois

Une enquête publique a été diligentée et en application de l'article L.151-2 du code de la voirie routière les communes traversées par ces rocales sont appelées à émettre leur avis dans les deux mois de leur saisine.

Le Conseil Municipal avait précédemment été invité à donner également un avis sur le projet de classement des routes à grande circulation proposé par Monsieur le Préfet en novembre 2006 et avait, à cette occasion, lors de la séance du 29 janvier 2007, demandé que soient recherchés des itinéraires pour les transports exceptionnels hors du milieu urbain.

Le dossier d'enquête publique qui est aujourd'hui présenté allant dans ce sens, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, si vous suivez l'avis de votre commission de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de bien vouloir émettre un avis favorable au dossier d'enquête relatif à la modification de la liste des véhicules interdits d'accès sur les rocales Est et Nord-Ouest de Dijon.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ